

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP LA SEYNE-SUR-MER  
SAID LITTORAL OUEST-VAROIS  
76 ALLEE DE PARIS  
83506 LA SEYNE SUR MER CEDEX

## Vos références

**Numéro fiscal (C) :** 07 34 482 454 181

**Référence de l'avis :** 21 83 A623773 66

**Adresse d'imposition au 01/01/2021 :**  
LES HAMEAUX DE PROVENCE BAT ES  
154 RUE DE PROVENCE

83150 BANDOL

**Numéro FIP :** 830 52 27 4907029789 3 A

**Numéro de rôle :** 016

**Date d'établissement :** 26/07/2021

**Date de mise en recouvrement :** 31/07/2021

**Identifiant service :** 83014

GAUTIER VINCENT  
LES HAMEAUX DE PROVENCE BAT ES  
154 RUE DE PROVENCE  
83150 BANDOL

## Somme qui vous est remboursée

**5 470,00 €**

**Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2020.**

**Vous serez remboursé par virement le 06/08/2021**

**sur le compte bancaire suivant :**

FR76 1131 5000 010X XXXX XXX5 884

Identifiant de la banque : CEPAFRPP131

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Vos contacts



**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



**Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP LA SEYNE-SUR-MER  
SAID LITTORAL OUEST-VAROIS  
76 ALLEE DE PARIS CS 80210  
83506 LA SEYNE SUR MER CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 85 681

**Nombre de parts :** 1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Déclarant 1 - Nom de naissance : GAUTIER

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

D

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	111365			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 11137			
Salaires, pensions, rentes nets.....	100228			100228
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>100228</b>
CSG déductible.....				- 0
<b>CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL <sup>10</sup></b>		<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	
Pensions alimentaires <sup>16</sup> .....		14628	14628	
<b>Total des charges déduites <sup>11</sup>.....</b>				<b>- 14628</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>85600</b>
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	81
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				21015
Impôt proportionnel.....				+ 10
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>			<b>21025</b>	
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>		<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	11		11	- 11
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				21014
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2020 dû <sup>53</sup> :				21014
Retenue à la source prélevée en 2020 par vos verseurs de revenus :				- 21218
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :				- 2648
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2020 :.....</b>				<b>- 2852</b>
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>				
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :			CSG-CRDS	PSOL
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....			- 1476	- 1142
			- 1476	- 1142

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

**Solde des prélèvements sociaux 2020** <sup>53</sup>:

- 2618

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT  
 QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

5470

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

---

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
**Revenu fiscal de référence** <sup>25</sup> .....**85681****Informations indiquées pour mémoire**RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup>

81

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des  
 cotisations versées en 2021, pour la  
 déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

Plafond total de 2019.....

**Déclar. 1**  
 30518

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

8936

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 9277

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 3450

Plafond calculé sur les revenus de 2020.....

+ 10023

Plafond pour les cotisations versées en 2021.....

= 31686

---

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2021**

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos  
 éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace  
 particulier](http://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier)/gérer mon prélèvement à la source ou en  
 appelant le 0809 401 401